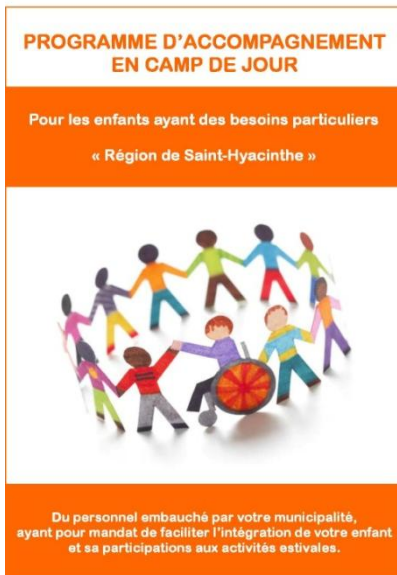


Service d'accompagnement camp de jour

Même si votre enfant est inscrit au service d'accompagnement, vous devez faire l'inscription de votre enfant sur le portail en ligne avant le ****30 mai.****



- Pour un enfant de 5 à 12 ans
- Pour un résident de Saint-Dominique
- Pour un enfant présentant une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l'autisme

Les parents qui inscrivent un enfant ayant des besoins particuliers doivent **obligatoirement** faire la demande d'accompagnement qui favorisera la participation de leur enfant durant les activités régulières du camp de jour.

Si un diagnostic de TED ou TSA a été posé, si votre enfant possède une incapacité physique ou intellectuelle, le programme d'accompagnement offert par la municipalité de Saint-Dominique lui est destiné. Selon ses capacités, votre enfant pourra être jumelé à un animateur à l'intégration ayant pour mandat d'encourager sa participation aux activités.